



CSE MATÉRIEL INDUSTRIEL

LES BRÈVES

2^e TRIMESTRE

2025

Les infos de l'UNSA-Ferroviaire

Les brèves du CSE MI

DUERP (DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS)

La délégation UNSA-Ferroviaire, au vu des progrès accomplis sur le sujet complexe du suivi et de la mise à jour du DUERP, a remarqué les efforts de la direction.

Cependant, au sens du Code du travail, le DUERP repose pour grande partie sur des évaluations des risques professionnels ainsi que sur les enquêtes après accident du travail, et, dans ce cas, notre délégation constate une sollicitation très inégale des représentants du personnel selon les entités du CSE MI.

En conséquence, l'UNSA-Ferroviaire encourage la direction à persévérer, voire à insister, pour convaincre les directeurs d'entité de profiter de la contribution de tous les préventeurs, y compris celle des représentants du personnel, à travers la bonne application du RA12805, afin qu'ils participent effectivement aux enquêtes telles que définies dans l'article R2312-2 du Code du travail.

TRANSFERT DE CHARGE DE RENNES VERS ROMILLY

Le Technicentre de Rennes monte en charge sur plusieurs PRM (pièces réparables du Matériel) ce qui a nécessité de mettre une partie des agents en travail de nuit. Toutefois, la direction fait le choix de transférer une partie de la charge vers le TI de Romilly afin de récupérer de la surface nécessaire à sa montée en charge, ce qui représente environ 250 m².

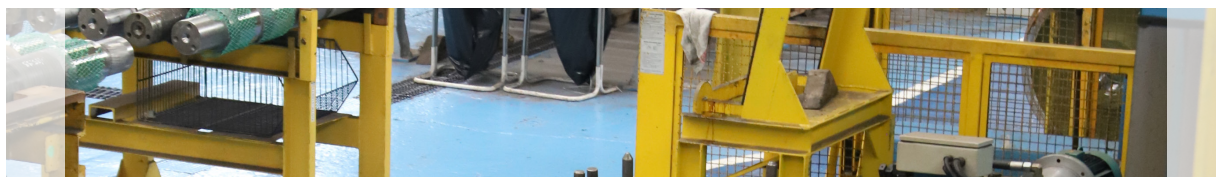
Les transferts concernés sont les motopompes à huile, motopompes à eau, moteurs auxiliaires, inverseurs et roues phoniques qui sont répartis dans trois équipes à Romilly (capteurs, manipulateurs et transmissions).

Après que l'UNSA ait évoqué son étonnement sur le fait que des

entretiens exploratoires ont lieu sur le site de Romilly qui accueille la charge, mais pas à Rennes qui perd la charge et qui subit des suppressions de postes, la direction répond que les agents devraient pouvoir retrouver un poste rapidement via la montée en charge de Rennes. Ces derniers auront bien un entretien exploratoire et pourront bénéficier des opérations " Vis ma vie " qui seront organisées pour aider au reclassement des agents concernés.

La direction nous garantit que les effectifs à Romilly seront en nombre suffisant pour assumer cette nouvelle charge.

La délégation UNSA-Ferroviaire donnera un avis favorable, mais attire l'attention de la direction sur les volets formation, conditions de travail et outillages qui doivent être suivis et en corrélation avec le dossier initialement présenté dans les différentes commissions. Nous demandons que les outillages soient présents et opérationnels en préalable du démarrage de la chaîne de production, en référence à nos collègues de Picardie qui ont vu la première rame AGC arriver dans leurs locaux avant que les installations nécessaires ne soient fonctionnelles.



PROJET DE MISE EN PLACE DE ROULEMENTS DE NUIT AU TECHNICENTRE INDUSTRIEL DE ROMILLY

L'augmentation de la charge PRM (pièce réparable du Matériel) depuis deux ans ainsi que des pics ponctuels de charges conduisent l'établissement à augmenter son effectif, mais il est contraint par un manque d'outillage et d'établis, d'où cette réflexion de passer au travail de nuit après être passé en 2X8. **Cela avait permis à l'UNSA de négocier des augmentations d'EVS pour les personnes concernées.**

Après un sondage où 50 % du personnel souhaitait passer en horaires de nuit, l'entreprise engage le travail de nuit sur la base du volontariat.

Les collègues commencent donc le cycle de nuits le dimanche à 20H00 jusqu'au vendredi 4h02, sur un cycle de minimum un mois afin de limiter les changements de rythme. Les agents seront informés dix jours en amont si la charge de travail nécessite la reconduction du travail de nuit le mois d'après.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
x	x	x	x	x		

La délégation UNSA-Ferroviaire intervient pour modifier les tableaux de service de quelques minutes afin de donner plus d'EVS aux agents.

Les équipes concernées pour commencer sont les suivantes : archets, disjoncteurs, lavage,

procédés spéciaux.

La délégation UNSA-Ferroviaire rendra un avis favorable sous réserve de l'élaboration du programme semestriel pour une application à partir de septembre.

RELOGEMENT CIO (CENTRE D'INGENIERIE OUEST)

La charge du TICP (Technicentre industriel Charente Périgord) augmente en passant du Corail à OPTER avec une forte hausse du personnel et plus d'une centaine de recrutements.

Cet établissement a besoin de place pour la production, les vestiaires, etc.

Les solutions de construction au sein du TICP sont limitées par les contraintes techniques, le

coût énorme et un délai restreint.

Tout comme Vénissieux, Saint-Pierre des Corps ou Nevers, le CIO va se retrouver en dehors des murs du TI.

Après un REX pris sur les autres déménagements de clusters, le CIO s'extrait du TICP avec une location de 800 m2 derrière la gare répartis sur deux plateaux : SOLYS et 1887. Le 1^{er} sera composé de 50 bureaux, 24 pour le second.

200 m2 seront gardés au TICP : une salle de formation, une salle avec l'outillage, une salle de réunion, les vestiaires, etc.

Le plan d'acheminement entre le CIO et le TI est à développer.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, il est toujours dommageable de voir les clusters sortir des enceintes des TI. Toutefois, l'amélioration des conditions de travail dans les nouveaux locaux n'est pas à négliger. Le nombre suffisant de vestiaires et de cabinets d'aisances ainsi que la possibilité d'accueillir de nouveaux salariés sont restés des points d'attention non résolus pour vos élus.

ACCIDENT DE BISCHHEIM : ENFIN LE RAPPORT D'ENQUÊTE, MAIS UN DOUTEUX MÉLANGE DES GENRES

Notre déclaration

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus,

La délégation UNSA-Ferroviaire rappelle qu'aucun agent ne doit venir au travail avec le risque de ne pas rentrer chez lui le soir. C'est malheureusement ce qui est arrivé à notre collègue Grégory et il est de notre devoir que cela n'arrive plus à l'avenir.

Ceci étant dit, nous souhaitons exprimer notre étonnement face à l'ordre du jour de cette réunion, qui mêle deux éléments de nature très différente :

- D'une part, le rapport d'enquête réalisé à la demande du CSE lors de la réunion extraordinaire du 7 mars 2024, à la suite de l'accident mortel survenu au TI de Bischheim ;
- D'autre part, un rapport unilatéral d'investigation mené par des représentants de la CGT, rapport qui, de surcroît, ne nous a pas été communiqué dans les délais prévus par notre accord de fonctionnement.

Sur la forme, cette juxtaposition est surprenante. En effet, la convocation mentionne un CSE extraordinaire à l'initiative de la présidente, destiné à présenter le rapport d'enquête officiel, sollicité conformément à la procédure par des élus CSE. Pourtant, on ajoute aujourd'hui à l'ordre du jour de ce même CSE un débat sur un document non validé par le comité d'enquête, ce qui soulève des interrogations.

Sur le fond, nous sommes tout autant interpellés. Tous les élus avaient acté le principe d'une enquête commune, avec, à la clé, la rédaction d'un rapport partagé. Aucun désaccord ou réserve n'avait été exprimé(e) à ce sujet. Seul bémol constaté :

la reprise de la rédaction du rapport par la direction, intervenue en raison de l'absence d'avancement sous la houlette de la secrétaire de la CSSCT (SUD Rail).

Dans ce contexte, nous ne comprenons pas pourquoi un second rapport a été rédigé en parallèle. Faut-il en déduire que certains éléments auraient été volontairement tenus à l'écart du comité d'enquête ? Chacun en tirera les conclusions qu'il jugera appropriées. Sans remettre en cause la qualité potentielle des éléments présentés, la délégation UNSA-Ferroviaire ne peut pas cautionner une initiative menée en dehors du cadre collectif et en doublon avec l'enquête officielle.

Concernant le rapport présenté au point 1 de l'ordre du jour, la délégation UNSA-Ferroviaire en valide le contenu, sous réserve de la prise en compte des observations formulées hier par l'Inspection du travail, les membres de la CSSCT et de la CLE (commission locale d'entité), notamment concernant l'utilisation du treuil. Ce rapport reflète les travaux menés de manière collégiale par les membres de la CSSCT, du comité de rédaction, ainsi que ceux de la Commission locale, auxquels les représentants de l'UNSA-Ferroviaire ont pleinement contribué. Les remarques de notre organisation ont déjà été exprimées lors de la réunion d'hier sur le site de Bischheim. Nous n'avons rien à y ajouter aujourd'hui.

Merci pour votre attention.

À l'issue de sa déclaration, l'UNSA-Ferroviaire a reçu le soutien de l'Inspectrice du travail, présente à ce CSE, qui prône le rassemblement des données et savoirs dans un cas pareil. Si désaccords motivés ou non, chaque OS devra proposer ses recommandations et ne pas les imposer.

L'UNSA-Ferroviaire regrette ces divergences de positions syndicales sur ce sujet « sécurité des agents » ayant entraîné la mort d'un collègue.

Vos élus ont pris, prennent et prendront toute leur part dans la recherche de la mise en sécurité des agents.

PRÉSENTATION DU RAPPORT MÉDICAL ANNUEL 2024

Notre déclaration

Madame la Présidente, mesdames et messieurs les élus,

Le rapport médical annuel 2024 conforte une fois de plus, peut-être une fois de trop, les regrets et constats émis par les représentants de l'UNSA-Ferroviaire à l'occasion des CSE abordant le sujet du médical.

À vrai dire, nous ne pouvons que regretter la difficulté liée au recrutement des médecins, nous interroger sur la difficulté de cette fonction. Difficulté quant au nombre d'agents dont la surveillance médicale est affectée aux médecins et le temps qui peut leur être consacré, alors que les réorganisations qui se succèdent à un rythme plus qu'effréné avec leurs successions de changements de rythme de travail, charges, etc. touchent de plus en plus d'agents, et peuvent affecter l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.

Lorsque nous parlons médecins du travail, nous n'en oublions pas pour autant les infirmières et

infirmiers tout autant touchés par la surcharge de travail.

Si l'UNSA-Ferroviaire est consciente des efforts du secteur médical, nous regrettons les constats émis dans ce rapport. Alors que les accidents du travail se sont multipliés, avec des décès d'agents, faut-il le rappeler, comment ne peut-on progresser en ce domaine, et, par interdépendance, avoir une amélioration sur la surveillance des agents, les délais de renouvellement d'habilitations, la répétition d'absences, etc. ?

Pour conclure alors que le nombre d'agents du matériel progresse, 10 500 agents pour rappel, l'entreprise aujourd'hui ne semble plus en mesure d'assurer la surveillance médicale de ses agents et des conditions de leur employabilité.

Nous vous remercions de votre attention

POINT CANICULE

L'UNSA-Ferroviaire a été la seule organisation syndicale à interpeler la direction fin juin au vu de la canicule, pour que les établissements consultent les commissions locales d'entités et prennent le maximum de mesures pour préserver les agents dans ces conditions difficiles de travail (pause fraîcheur, changement de planning, décalage des horaires, recours accru au télétravail, etc.).

POUR EN SAVOIR

